



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 07-Nov-2018

Date de révision : 01-Dec-2019

Version 3

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Squadron**

Autres moyens d'identification

FDS # ADAMA-271

Numéro d'homologation : 32081 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma
Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-LPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect Granules brunes

État physique Solide

Odeur Faible odeur

Classification(s) de danger

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

Pictogramme(s) de danger



Mot(s) indicateur(s)

DANGER

Mention(s) de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H313 - Peut être nocif par contact cutané
H332 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence - Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

P265 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Conseils de prudence - Réponse

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P330 - Rincer la bouche

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% en poids
Metribuzine	21087-64-9	72,8-77,3
Tétraborate de sodium décahydraté	1303-96-4	6,7-7,4

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

4. PREMIERS SOINS**Description des premiers soins****Conseils généraux**

Lorsque possible, utilisez le contenant ou l'étiquette du produit lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin ou que vous vous soumettez à un traitement. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation

Donner de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la respiration est arrêtée, appelez le 911, pratiquez la respiration artificielle. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour d'autres conseils de traitement.

Ingestion

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire du personnel médical. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si conscient, donner 1 verre d'eau pour diluer.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

Nocif en cas d'ingestion. Léger pour les yeux, la peau et / ou des voies respiratoires. Les personnes souffrant de troubles respiratoires préexistants doivent prendre des précautions supplémentaires lors de la manipulation de ce produit. Une silicose aiguë a été rapportée après une exposition à des niveaux extrêmement élevés de silice cristalline, en particulier lorsque la taille des particules de poussière est très petite. Peut causer des dommages aux poumons.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Agents extincteurs appropriés**

Eau. Produit chimique.

Moyens d'extinction inappropriés Non déterminé.

Dangers spécifiques du produit

Le produit n'est pas inflammable. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air à des concentrations élevées.

Produits de combustion dangereux Dioxyde de carbone (CO₂).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Rester au vent pour éviter les vapeurs et les produits de décomposition dangereux. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Isoler la zone dangereuse. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Reclaim si possible. Éviter la création de poussière. Aspirer ou balayer le matériel et le placer dans un récipient d'élimination. Laver la zone avec du savon et de l'eau. Ramassez le liquide de lavage avec un absorbant inerte et placez-le dans un conteneur de déchets chimiques en vue de son élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire, fumer, ou appliquer des cosmétiques lors de la manipulation de ce produit. Évitez de renverser.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Entreposer dans des conditions ambiantes. Garder sous clef. Ne pas dépasser la moyenne de 30 jours de 37,78°C (100°F).

Matières incompatibles Cétones. Aldéhydes. Conditions alcalines. Caustiques forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Metribuzine 21087-64-9	TWA: 5 mg/m ³	(libéré) TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Tétraborate de sodium décahydraté 1303-96-4	STEL: 6 mg/m ³ particules inhalables TWA: 2 mg/m ³ particules inhalables	(libéré) TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Veillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Goggles are recommended.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact cutané répété ou prolongé. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques, tels que le P.V.C., le caoutchouc butyle, le caoutchouc nitrile ou le néoprène.

Protection respiratoire

Respirateur ou masque approuvé par NIOSH en l'absence de ventilation adéquate.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes trempés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne les réutilisez pas. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. En l'absence d'instructions de ce type, utilisez un détergent et de l'eau chaude. Conservez et lavez l'ÉPI séparément des autres vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	Odeur	Faible odeur
Aspect	Granules brunes	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Brun		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Pas de données disponibles	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	N'est pas applicable	
Taux d'évaporation	N'est pas applicable	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	N'est pas applicable	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	N'est pas applicable	

Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé
Coefficient de répartition	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	N'est pas applicable
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non déterminé

Autres renseignements

Masse volumique du liquide 0,429 – 0,525 g/ml @ 20°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants. Températures >100°C. Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des matières incompatibles.

Matières incompatibles

Cétones. Aldéhydes. Conditions alcalines. Caustiques forts.

Produits de décomposition dangereux

Peut émettre vapeurs toxiques lorsque soumis à l'action d'un feu. Dioxyde de carbone (CO₂). Dioxyde de soufre. Méthylmercaptan. Amines.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Peut être nocif par contact cutané.
Inhalation	Éviter l'inhalation de la poussière.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Metribuzine 21087-64-9	= 2020 mg/kg (Rat mâle) = 1100 mg/kg (Rat femelle)	= 2000 mg/kg (Rat femelle) > 5000 mg/kg (Rat mâle) > 20 g/kg (Lapin)	> 860 mg/m ³ (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient

comme carcinogène. Cependant, le produit dans son ensemble n'a pas été testé.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Tétraborate de sodium décahydraté 1303-96-4		Groupe 2A		X

Légende

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mesures numériques de la toxicité

DL50 orale aiguë (Rat): 2,365 mg/kg (mâle)/ 1,449 mg/kg (femelle)

LD50 cutanée aiguë (Lapin): >2000 mg/kg

CL50 d'inhalation aiguë (Rat): >4.84 mg/L

Irritation de l'oeil: modérément irritant

Irritation cutanée: légèrement irritant

Sensibilisation cutanée: pas un sensibilisant cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Pour les utilisations terrestres, ne pas appliquer directement sur l'eau, ni sur les zones où des eaux de surface sont présentes, ni sur les zones intertidales situées sous la limite des hautes eaux moyennes. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive des zones traitées. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des lavages d'équipement.

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité

Non déterminé

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets**Élimination des déchets**

Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.

Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Récipients à rincer 3 fois.

Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.

Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de conteneurs.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT</u>	Régulait seulement si la taille du paquet est > 882 lbs. (400 kg)
Numéro ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Métribuzine)
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

<u>IATA</u>	
Numéro ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Métribuzine)
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

<u>IMDG</u>	
Numéro ONU	UN3077
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Métribuzine)
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

TMD Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Metribuzin	X		X		X	X		X
Sodium Tetraborate Decahydrate	X	X		X	X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Le Canada a des exigences environnementales précises concernant la manutention, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, lesquelles sont indiquées sur l'étiquette du produit.

Renseignements concernant la Règlement sur les produits dangereux :

Ce produit a été classé selon la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) modifiée et les critères de danger du *Règlement sur les produits dangereux* (RPD); la fiche de données de sécurité contient toute l'information prescrite par le RPD.

Renseignements concernant la Loi sur les produits dangereux :

Les produits antiparasitaires, au sens du paragraphe 2 (1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), sont exclus de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* (en d'autres termes, les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage des fournisseurs et des exigences de la Loi sur les produits dangereux en matière de FDS et règlements). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Lire l'étiquette approuvée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA.



Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH.

Communications sur les dangers de la LPA:

AVERTISSEMENT POISON
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Différence entre la FDS et l'étiquette de antiparasitaire de la LPA

Éléments d'information dangereux	LPA	FDS
Mention(s) d'avertissement	Attention Poison	Danger
Pictogramme(s)		
Mention(s) de danger Toxicité aiguë - Orale	Nocif en cas d'ingestion	H302 - Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - Cutanée	Nocif si absorbé par la peau	H313 - Peut être nocif par contact cutané
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières / brouillards)	Nocif si inhalé	Éviter l'inhalation de la poussière
Toxicité pour la reproduction	N/A	H332 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers particuliers
	1	3	1	Non déterminé
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité	Dangers physiques	Protection individuelle
	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Date d'émission : 01-Dec-2019
Date de révision : 01-Dec-2019
Note de révision: Section 1-3, 11, 13-16 revisions and corrections

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité